

La vie à l'école

Pour que votre enfant réussisse sa scolarité et devienne un citoyen, vous n'êtes pas seul !

À l'école primaire, un directeur ou une directrice est responsable de l'école.

Votre enfant a un seul professeur, souvent appelé maître ou maîtresse, c'est la personne avec laquelle vous êtes en contact pour parler de votre enfant.

À l'école maternelle il y a aussi des agents appelés **ATSEM** pour aider les enfants dans certains gestes et moments de la journée.

Au collège, le responsable de l'établissement est appelé **Principal**.

Les bâtiments sont plus grands, il y a plus d'élèves, plus de personnes qui y travaillent.

Votre enfant a un professeur par matière ; **et** c'est avec le professeur principal que vous échangerez le plus souvent sur son travail et son comportement. Il peut vous guider vers les autres personnels. Par exemple,

- **le conseiller principal d'éducation** qui suit les élèves en dehors des heures de cours
- **le psychologue de l'établissement qui peut apporter à votre enfant une aide particulière et le conseiller** sur le choix de ses études.
- **l'assistant de service** social en cas de difficultés familiales ou financières.

Vous pouvez également être en relation avec **l'infirmerie** pour des questions de santé ou avec **l'administration** et l'intendance, pour faire des démarches d'inscription ou de paiement.

Au lycée, le responsable est appelé Proviseur.

Vous y trouverez les mêmes personnels qu'au collège.

Pour les enfants en situation de handicap, **des personnels spécialisés** sont présents pour les accompagner durant toute leur scolarité.

A l'école, votre enfant a la possibilité de manger à la cantine ou au restaurant scolaire.

Dans certains collèges et lycées, il peut être hébergé et dormir à l'internat.

D'autres lieux sont importants pour votre enfant :

- les centres et les bureaux de documentation et d'information, où il peut lire et faire des recherches
- les salles de permanence, pour faire ses devoirs
- les foyers socio-éducatifs, la maison des lycéens ou les clubs, pour des activités, comme le dessin, la musique, le sport.

Du collège au lycée, le rythme de travail de votre enfant évolue. Il aura plus de lecture, plus de leçons, plus de devoirs. Ses classeurs, ses livres et cahiers doivent être prévus en fonction de son emploi du temps. Ils peuvent être rangés dans un casier personnel.

L'École est un lieu de vie !

Pour faciliter les relations entre les personnes, il existe un règlement intérieur qui précise ce qui est permis ou interdit, les horaires de l'établissement et des informations sur la sécurité.

Il existe une charte de la laïcité pour apprendre aux enfants à mieux vivre ensemble et pour partager les valeurs de la République comme la liberté d'expression ou l'égalité entre les filles et les garçons.

Votre enfant peut participer à la vie de l'École : il peut représenter ses camarades, faire des propositions pour améliorer la vie des élèves ; cela peut être pour la cantine ou les sorties scolaires ; il peut aussi participer à des activités liées à l'écologie, la solidarité par exemple.

Que vous soyez français ou étrangers, vous pouvez, vous aussi, voter pour choisir les parents qui vous représenteront à des réunions appelés « Conseils »; vous pouvez vous-même être élu. En assistant à ces conseils, vous prenez des décisions et contribuez à l'organisation de l'école.

En tant que parents, il est important de rencontrer les professeurs pour parler avec eux de la situation de votre enfant. Vous pouvez aussi obtenir des informations par Internet car les établissements peuvent disposer d'un espace numérique que vous pouvez consulter de chez vous. Vous y trouverez le cahier de texte, les devoirs à faire, les notes, les absences...

Ainsi, en suivant la scolarité de votre enfant, vous participez à sa réussite et à son bien-être.